



CTL

Compte-rendu



02 40 20 76 56

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
des 20 et 23 mars 2017

e-mail : fo.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr

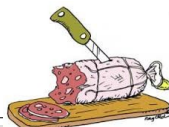
UN CTL ATYPIQUE !

Initialement, ce CTL devait se tenir le 2 mars 2017 mais l'intersyndicale avait proposé une [action](#) pour dénoncer les méfaits de l'amiante pour les ex-Tripode et les agents travaillant (ou étant appelés à) dans le bâtiment Graslin ... bâtiment qui cumule les difficultés puisque des poussières nocives continuent de provoquer des troubles ORL à nombre d'entre eux.



Dans un premier temps, la DRFiP44 avait proposé une 2^{ème} convocation le mercredi 15 mars 2017.

Suite à l'intervention des syndicats, ce CTL a finalement été découpé en deux après-midis...



Liminaire de l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO et CFDT

Une [liminaire](#) lue à 4 voix faisant notamment le point sur les difficultés en matière de dialogue social tant au niveau national que local ; l'intersyndicale y rappelait également ses revendications sur le dossier amiante (Tripode et Graslin)

EXTRAITS : "Le dialogue social à la DGiP ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. Dernière attaque en date de notre directeur général : la remise en cause du droit syndical exercé par les élus des Personnels dans le cadre de leurs mandats. (...)

Malheureusement, Madame PY, côté dialogue social, vous ne faites pas mieux. Les événements des dernières semaines autour du sujet de la densification du site Graslin en sont une illustration incontestable :

- votre aveuglement pour appréhender la réalité de la situation du bâtiment Graslin (matériaux dégradés, poussières nocives, présence d'amiante, etc),
- votre obstination à refuser de chercher une solution de relogement extérieure à la cité Cambronne pour empêcher les travaux en site occupé afin de préserver la santé des agents, les relogements actuels ne pouvant convenir pour une durée qui s'annonce longue,
- votre manque de considération à l'égard des équipes quand vous les rencontrez et votre absence d'empathie à l'égard de tous."

Nouveau règlement intérieur des CTL

C'est symptomatique de la période : tout est fait pour réduire les moyens donnés aux syndicats représentatifs. En Loire-Atlantique au moins autant qu'ailleurs... . Ainsi pour le 44, il y a récemment eu l'épisode de la réduction des bureaux qui sont mis à la disposition des syndicats à Versailles. D'un bureau chacun, nous sommes passés à 2 bureaux pour 5 syndicats (environ 5m² par syndicat). Quand on sait que certain dispose de plus de 10 fois plus pour une seule et même personne à la DRFiP44, on se dit qu'il y a vraiment 2 poids, 2 mesures (*Faites ce que je dis ...*).



Concernant le règlement intérieur, deux changements de taille :

- les remboursements des frais pour les seuls titulaires (les suppléants ne seront plus remboursés qu'en cas d'absence de leur titulaire)
- un temps alloué à la préparation et au compte-rendu réduit de moitié (exemple ci-dessous avec un CTL d'une durée d'une journée)

Durée	CTL	Préparation	Compte-rendu
Avant	1 jour	1 jour	1 jour
Après		½ journée	½ journée

Cela pose des difficultés :

1- pour les suppléants n'habitant pas Nantes ou ses environs, parce qu'ils ne seront plus remboursés par l'administration de leurs frais de déplacement alors qu'ils font déjà l'effort de faire des kilomètres pour assumer leur mandat d'élu en CTL,

2- sur le temps qui est donné aux élus : en effet, la matière étant déjà tellement complexe, à **FO**, nous faisons le choix dans la mesure du possible d'être présent à toutes les instances, parce qu'il est important de ne pas perdre le fil.

Rappelons que les élus doivent discuter de tous les sujets (*suppressions d'emplois, créations de nouvelles structures, réorganisation, budget, formation professionnelle, DUERP, rapport de gestion, tableau de bord de veille sociale, etc*).

Bien entendu, ils ne peuvent couvrir tous ces aspects dans leur sphère professionnelle et cela nécessite un travail important de préparation pour défendre au mieux les intérêts collectifs des agents (car les élus ne disposent pas eux d'un arsenal de techniciens comme l'administration).



RÉDUIRE CES DROITS C'EST DONC METTRE EN PÉRIL CETTE DÉFENSE DES COLLÈGUES.

VOTE : UNANIME CONTRE

Ce point, bien qu'ayant connu un vote contre unanime, est considéré comme entériné, ce CTL étant une 2^{ème} convocation. Merci les accords de Bercy que **FO** a bien eu raison de ne pas signer. ...

Budget

	2 015	2 016	2 017
Composants 'local'	2 598 857	2 637 749	2 099 388
Composante agents	3 392 990	3 630 499	3 448 974
Total niveau 1	5 991 847	6 268 248	5 548 362
Refacturation anticipée des fluides	-357 824	-301 918	-308 320
Niveau 2	559 520	547 835	465 497
Total DGF	6 193 543	6 514 165	5 705 539

La directrice estime être arrivée à la limite de ce qu'il est possible de faire en matière d'économies même si elle estime être en mesure de payer les factures.

Les grandes orientations budgétaires restent pour 2017 l'informatique (245 000 €), les switches et serveurs (15 000 €), le renouvellement de mopieurs (20 000 €) et l'achat de GPS pour le cadastre (23 400 €).

Les pistes d'économie seront l'affranchissement, le plan impression et la résiliation de baux (Lots-Cossé, Saint-Nazaire Municipale, St Nazaire EH et Rezé).

Rien de vraiment nouveau si ce n'est cette dernière économie qui provient de la fermeture de plusieurs sites

suite à densification sur Nantes et Saint-Nazaire.

Par contre, compte-tenu du peu d'informations que la directrice se targue de nous donner du fait des suppressions d'emplois dans les services de Direction (ici BILI), **FO** a décidé de voter CONTRE.



Nous ne sommes pas demandeurs de ces suppressions : c'est la double lame : la première coupe dans les effectifs, la seconde dans les informations nécessaires au

dialogue social.

Déménagement des services de Lotz Cossé

Les documents remis pour la préparation du CTL étant plus que dépassés, les syndicats ont refusé de voter. Le déménagement est en cours.

Déploiement de l'application RSP forcé dans les SIE

RSP : Refonte des Systèmes de Paiement

Éléments de contexte :

- Expérimentations dans l'Eure et l'Aisne,
- [Note DGFIP 2016/01/7178 du 25 janvier 2016.](#)
- Précisions dans la [note DGFIP 2016/09/6532 du 25 octobre 2016](#)
- La Loire-Atlantique fait partie de la 3^{ème} vague de déploiement (mai 2017)

Les enjeux selon la DGFIP : l'objectif est de déployer à terme cet applicatif unique de gestion du recouvrement forcé pour l'ensemble des impôts, professionnels ou particulier (en remplacement de MIRIAM et RAR) à toutes les structures exerçant la mission de recouvrement fiscal (SIP, SIE, SIP-SIE, PRS et trésoreries ayant une compétence fiscale).

Le choix d'intégrer le 44 dans cette vague paraît inopportun compte tenu des difficultés supplémentaires rencontrées par nos collègues des SIE nantais du fait des restructurations titanesques qui ont pris effet en janvier 2016 et dont les méfaits continuent de sévir jusqu'à aujourd'hui.

Cela paraît d'autant plus inadapté qu'au cours du groupe de travail national de juillet 2016, la DGFIP



avait indiqué que si une généralisation de l'expérimentation lui apparaissait logique, par contre le choix de chaque direction territoriale resterait optionnel, sans cadrage strict de la direction générale !

Rien ne faisait donc obstacle à une intégration dans la

dernière vague prévue fin 2017 !

Principes généraux :

- un accès partagé à l'information (vision nationale des créances, des paiements et des actions en recouvrement associés à un redevable)
- des procédures dématérialisées (listes dynamiques d'aide au recouvrement, processus d'ANV et, à terme des ATD bancaires (pour les banques partenaires).
- des tâches automatisées (interrogation automatique dans FICOBA, proposition d'ATD potentiels, et à terme. intégration des jugements de procédures collectives).

Organisation locale:

- Un correspondant départemental RSP (organisation et aide à la mise en œuvre des travaux préparatoires et des formations locales).
 - Un correspondant départemental GESPRO/MEDOC (assistance des services dans la conduite des travaux préparatoires dans MEDOC).
- Ces deux personnes dépendent de la DPRIA (Division des Professionnels, du Recouvrement de l'Impôt et des Amendes).



Les effectifs étant en chute libre, l'industrialisation du travail à des fins de rentabilité est très en vogue à la DGFIP ... Par contre, il est indéniable que cette robotisation de l'activité professionnelle fait également considérablement chuter l'intérêt dans le travail.

Cette application est également vue par la DGFIP comme un moyen de pallier les méfaits des suppressions d'emplois : lors du GT de juillet 2016, elle n'avait en effet pas caché son incapacité à maintenir le maillage territorial actuel et, en conséquence, sa volonté de mettre en place une présence fiscale à distance. Mais ne rêvons pas, il sera aussi un instrument pour les suppressions à venir ...

Bilan des réorganisations (SIP, SIE et PCR)

Motion liminaire FO

Madame la Présidente,

Il nous paraît important avant d'aborder les bilans des restructurations gigantesques engagées localement depuis le début de l'année 2016, d'exprimer une nouvelle fois notre profond mécontentement sur la manière dont cette opération s'est déroulée en Loire-Atlantique.

En effet, de trop nombreux collègues ont été impactés par ce qui était prévisible et ce qu'à FO, nous avons annoncé dès [l'annonce du grand chambardement, le 30 janvier 2015](#) :

- une équipe de BILI mise à rude épreuve, à tous les

échelons, sollicitée de toute part, confrontée à des difficultés de toute sorte, dépensant une énergie considérable pour les régler tant bien que mal quitte à frôler la rupture. A cet égard, un récent avertissement très significatif doit retenir votre attention parce qu'il exprime bien le ras-le-bol des collègues de ce service.

- les collègues de la DISI ont été mis en pression également. Et pour eux, comme pour les BILI, cela continue... car les restructurations et les réaménagements ne cessent de s'enchaîner : Graslin, Lotz-Cossé, Saint-Nazaire, Pornic, etc
- l'ensemble des collègues restructurés à qui ces réorganisations ont apporté bien des sueurs froides : avec quel responsable de service allaient-ils devoir travailler ? Avec quels collègues ? Dans quel domaine exactement ? Ils ont dû également s'approprier les règles de gestion. A ce sujet, même si nous étions opposés au chantier titanesque, et même si nous savions que la quasi-totalité de nos collègues auraient préféré garder l'organisation antérieure, nous avons participé aux groupes de travail où l'écoute tant de la direction de l'époque et des représentants des RH et la recherche de solutions ont été présents et ont permis de minimiser les insatisfactions.

Citons plus particulièrement :

- **les collègues de SIE** qui ont été exemplaires pour colmater les brèches ouvertes du fait de l'entêtement de la DRFiP44... et cerise sur le gâteau, les bugs informatiques subis par tous les SIE de France Eux aussi ont frisé la rupture à de trop nombreuses reprises. Nous associons d'ailleurs à ces agents ceux du Pôle fiscal qui ont beaucoup œuvré pour apporter du soutien et tenté de trouver des solutions;



- **les collègues des SIP** qui ont eux aussi exprimé leur saturation face à la DRFiP44 et ont souffert de trouver aussi peu d'écho et de bienveillance de votre part. Il n'est en effet, pas normal de s'entendre dire que la solution à des problèmes professionnels de surcharge réside dans le fait de consulter son généraliste quand cela ne va plus dans la sphère professionnelle alors que le décideur est le responsable des complications qu'ils subissent.

- **A tous les collègues impactés par les restructurations**, nous tirons un coup de chapeau pour leur dévouement professionnel mais nous disons aussi que la conscience professionnelle doit avoir des limites. Nos directions en jouent jusqu'à mettre la santé des personnels en danger, donnant souvent l'impression que nous ne sommes plus que des pions interchangeables.

Avant de conclure, il nous paraît important de tirer le signal d'alarme : nous l'avions dit, nous craignons que la mise en place de structures plus imposante en nombre d'agents soit propice pour les Finances Publiques à justifier des nouvelles suppressions d'emplois.

En effet, compte-tenu des quasi 20 000 emplois supprimés depuis 2009, l'exercice des suppressions d'emplois n'était plus aussi aisé pour les directions locales qui peinaient à

en justifier dans des collectifs de travail de plus en plus réduits.

Notre crainte était pleinement justifiée : ainsi, dès l'exercice 2017, chacun des 4 nouveaux SIP se voit supprimer un cadre A. La DRFiP44 ne peut pas s'exonérer de revoir l'organisation de ces SIP, celle préconisée lors de leur mise en place étant désormais inadaptée.

Dernière question : quelles prochaines entités seront visées par les suppressions d'emplois : les PCRPs ? Les SIE ?



L'application de la démarche stratégique en Loire-Atlantique a eu pour effet (*pour ne pas dire méfaits*):

- le passage de 6 à 4 SIP avec la création de 4 nouvelles entités (dont un en sud-loire), les collectifs de travail et les compétences géographiques ayant été complètement remaniés,
- idem pour les 6 anciens SIE, les 4 créés étant eux situés à Nantes,
- la création de PCRPs (2 à Nantes, 1 à Saint-Nazaire)

FO avait été de ceux qui avaient réclamé un bilan de ce chantier, plus tôt d'ailleurs que ce qui nous a été finalement présenté : celui-ci demeure trop optimiste au goût des représentants des personnels, au regard de la réalité et des conditions de travail exténuantes rencontrées par nombre de collègues.



Ainsi certains aspects sont survolés, voire passés sous silence (actions spontanées des agents des SIE et des SIP, rencontre avec la directrice et le pôle métier, ...).

Le retour du Pays de Candy comme nous avons coutume de l'écrire à **FO**.

Pour exemple : voici la conclusion du bilan des SIP :

Au terme d'une année de fonctionnement, 3 SIP nantais sur 4 ont stabilisé leur organisation et se sont appropriés leur nouvel environnement. Les missions ont été exercées avec le professionnalisme attendu et les résultats d'activité sont très satisfaisants tant au niveau de l'assiette que du recouvrement et ce, malgré l'impact inévitable des opérations de restructurations (déménagements, installation matérielle, constitution des nouvelles équipes, prise de connaissance d'un nouveau tissu).

L'année 2017 sera une année de consolidation et d'ajustements pour un ancrage solide et plus serein dans le paysage nantais des nouveaux services.



Notre seule consolation est de penser comme nous l'écrivions dès 2015, nous étions des rats de laboratoire : mais l'expérience ayant été aussi désastreuse que ce que vous savez, elle n'a pas été exportée dans d'autres départements ... En attendant il reste encore du travail

dans le 44 pour colmater les brèches ...

Point sur l'état d'avancement des différents chantiers immobiliers

Nantes

4ème étage de Graslin : pour la DRFiP44 le chantier touche à sa fin !

Alors oui les poutrelles ont été posées, les plafonds et faux-plafonds refaits pour certains, les sols ont faits peau neuve, il n'empêche que cet étage vidé (les derniers occupants devraient le quitter début avril), le 4ème reste une grosse épine dans le pied de la DRFiP44.

A quand le financement des travaux pour réparer les fuites sur le toit et le changement partiel ou total de l'isolant détérioré par les infiltrations ? ... Pour **FO**, cela ne devra pas se faire en site occupé !!!! les "Grasliniens" ont assez souffert comme ça



Affaire à suivre donc sous peu un nouvel épisode de ce feuilleton à rebondissements

NB : un périmètre de sécurité a été installé avant réfection des façades.

Nantes Amendes : les locaux sont livrés le 27 mars. L'intégration dans le bâtiment de l'INSEE est prévu les 28 et 29 mars. Le site de Lotz-Cossé sera restitué au propriétaire pour la date butoir du 31 mars.

Pornic

La réception des travaux a eu lieu le 21 février. Il reste quelques réfections (peinture au RDC de la salle de réunion et du local social).

Saint-Nazaire

Site De Gaulle : les travaux du hall d'accueil auront lieu à compter de début juin (financement et choix des entreprises réalisés). Le déménagement de Saint-Nazaire Municipale et Montoir aura normalement lieu avant la fin juin.

De leur côté, les équipes de la BDV et de la BCR ont rejoint le site le 15 mars (au 2e ½ étage).

CDIF de Pressensé : le SPE-E sera créé début mai 2017.

Le service "Enregistrement" actuellement attaché au SIE de St-Nazaire Sud-Est sera regroupé avec le SPF1.



Avec le SPF2, ils occuperont les locaux laissés libres par le départ de la BDV et la BCR avec le SPF2.

Un jeu de chaises musicales....